

DÉPARTEMENT

HAUTE VIENNE

ARRONDISSEMENT

LIMOGES

Effectif légal  
du conseil communautaire

33

Nombre de conseillers en exercice

33

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE NOBLAT

Élection du  
Président et  
des Vice-  
Présidents  
et  
des membres du  
Bureau  
Communautaire

# PROCÈS-VERBAL

## DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux du mois d'avril à vingt heures, en application des articles L. 5211-6 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Noblat.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

ALAMARGOT Sylvie	BLONDEL Monique	CELESTIN Catherine
CHADELAUD Sylvette	DELMOND Estelle	DEMAR Arlette
LAFORST Claudine	MONDIT Michelle	RIFFAUD Christine
ROUCHUT Josiane	BEAUBIER Gérard	BREGAINT Jean-Louis
CLEDAT Roger	DARBON Alain	DECOUT Jean-Claude
DUCHEZ Paul	DUDOGNON Camille	DUMONT Bernard
ESTRADE Jean-Pierre	FAUCHER Alain	GONZALES Alain
LANGLADE Pierre	LEBLOIS Jean-Claude	LETOUX Franck
MALAGUISE Roland	MARQUET Dominique	MAZIN Alexandre
MOREAU Sébastien	NEXON Jean-Pierre	POUSSIN Bernard

Absents et excusés : AYMARD Sylvie a donné pouvoir à MAZIN Alexandre ; NOUHAUD Xavier a donné pouvoir à CLEDAT Roger ; PARVY Michel a donné pouvoir à DARBON Alain

### 1. INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS, Président, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Alexandre MAZIN a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

## **2. ELECTION DU PRESIDENT**

### **2.1 Présidence de l'assemblée**

Le plus âgé des membres du conseil communautaire, Pierre LANGLADE a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a dénombré trente conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **2.2 Constitution du bureau de vote**

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs :

- DELMOND Estelle
- MOREAU Sébastien

### **2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président de l'assemblée qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Communauté de Communes. Le président de l'assemblée a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire l'a déposée lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls ou blancs par le bureau de vote en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un nouveau tour de scrutin.

### **2.4 Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votant (enveloppes déposées): 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau de vote (art L.66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 33
- e. Majorité absolue : 17

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	EN CHIFFRE	EN TOUTES LETTRES

(dans l'ordre alphabétique)		
Christine RIFFAUD	5	Cinq
Jean-Claude LEBLOIS	28	Vingt-huit

## **2.5 Proclamation de l'élection du Président**

Monsieur Jean-Claude LEBLOIS a été proclamé président et a été immédiatement installé.

**Par la délibération n°2014-072, le conseil communautaire déclare Monsieur Jean-Claude LEBLOIS Président de la Communauté de Communes de Noblat.**

## **3. NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS (DELIBERATION N°2014-073)**

Le Président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, l'intercommunalité doit disposer d'un ou plusieurs vice-présidents. Le nombre des vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant sans qu'il ne puisse excéder quinze vice-présidents. Cependant, l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur (...) sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la communauté de communes disposait, à ce jour, de neuf vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à neuf le nombre des vice-présidents de la communauté de communes.

**La délibération n° 2014-073 fixe à neuf le nombre de vice-présidents par 33 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

## **4. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS élu Président, le conseil communautaire a été invité à déterminer le nombre de vice-présidents et à procéder à leur élection.

### **4.1 Election du premier vice-président**

#### **4.1.1 Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votant (enveloppes déposées): 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau de vote (art L.66 du code électoral) : 2
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 31
- e. Majorité absolue : 17

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	EN CHIFFRE	EN TOUTES LETTRES
Alain DARBON	31	Trente-et-un

#### **4.1.2 Proclamation de l'élection du premier vice-président**

Monsieur Alain DARBON a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

#### **4.2 Election du deuxième vice-président**

##### **4.2.1 Résultat du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votant (enveloppes déposées): 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau de vote (art L.66 du code électoral) : 2
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 31
- e. Majorité absolue : 17

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	EN CHIFFRE	EN TOUTES LETTRES
Bernard POUSSIN	31	Trente-et-un

##### **4.2.2 Proclamation de l'élection du deuxième vice-président**

Monsieur Bernard POUSSIN a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

#### **4.3 Election du troisième vice-président**

##### **4.3.1 Résultat du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votant (enveloppes déposées): 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau de vote (art L.66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 33
- e. Majorité absolue : 17

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	EN CHIFFRE	EN TOUTES LETTRES
Bernard DUMONT	33	Trente trois

#### **4.3.2 Proclamation de l'élection du troisième vice-président**

Monsieur Bernard DUMONT a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

#### **4.4 Election du quatrième vice-président**

##### **4.4.1 Résultat du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votant (enveloppes déposées): 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau de vote (art L.66 du code électoral) : 2
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 31
- e. Majorité absolue : 17

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	EN CHIFFRE	EN TOUTES LETTRES
Pierre LANGLADE	31	Trente-et-un

#### **4.4.2 Proclamation de l'élection du quatrième vice-président**

Monsieur Pierre LANGLADE a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

#### **4.5 Election du cinquième vice-président**

##### **4.5.1 Résultat du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votant (enveloppes déposées): 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau de vote (art L.66 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 32
- e. Majorité absolue : 17

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	EN CHIFFRE	EN TOUTES LETTRES
Jean-Pierre ESTRADÉ	32	Trente deux

#### **4.5.2 Proclamation de l'élection du cinquième vice-président**

Monsieur Jean-Pierre ESTRADE a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

#### **4.6 Election du sixième vice-président**

##### **4.6.1 Résultat du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votant (enveloppes déposées): 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau de vote (art L.66 du code électoral) : 3
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 30
- e. Majorité absolue : 16

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	EN CHIFFRE	EN TOUTES LETTRES
Josiane ROUCHUT	30	Trente

##### **4.6.2 Proclamation de l'élection du sixième vice-président**

Madame Josiane ROUCHUT a été proclamée sixième vice-présidente et immédiatement installé.

#### **4.7 Election du septième vice-président**

##### **4.7.1 Résultat du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votant (enveloppes déposées): 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau de vote (art L.66 du code électoral) : 2
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 31
- e. Majorité absolue : 17

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	EN CHIFFRE	EN TOUTES LETTRES
Jean-Pierre NEXON	31	Trente-et-un

##### **4.7.2 Proclamation de l'élection du septième vice-président**

Monsieur Jean-Pierre NEXON a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

#### **4.8 Election du huitième vice-président**

##### **4.8.1 Résultat du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votant (enveloppes déposées): 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau de vote (art L.66 du code électoral) : 2
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 31
- e. Majorité absolue : 17

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	EN CHIFFRE	EN TOUTES LETTRES
Franck LETOUX	31	Trente-et-un

##### **4.8.2 Proclamation de l'élection du huitième vice-président**

Monsieur Franck LETOUX a été proclamé huitième vice-président et immédiatement installé.

#### **4.9 Election du neuvième vice-président**

##### **4.9.1 Résultat du premier tour du scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votant (enveloppes déposées): 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau de vote (art L.66 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 32
- e. Majorité absolue : 16

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	EN CHIFFRE	EN TOUTES LETTRES
Sylvette CHADELAUD	32	Trente-deux

##### **4.9.2 Proclamation de l'élection du neuvième vice-président**

Madame Sylvette CHADELAUD a été proclamée neuvième vice-présidente et immédiatement installé.

**La délibération n° 2014-074 déclare :**

- **Monsieur Alain DARBON premier vice-président**
- **Monsieur Bernard POUSSIN deuxième vice-président**
- **Monsieur Bernard DUMONT troisième vice-président**
- **Monsieur Pierre LANGLADE quatrième vice-président**
- **Monsieur Jean-Pierre ESTRADE cinquième vice-président**
- **Madame Josiane ROUCHUT sixième vice-présidente**
- **Monsieur Jean-Pierre NEXON septième vice-président**

- Monsieur Franck LETOUX huitième vice-président
- Madame Sylvette CHADELAUD neuvième vice-présidente

## **5. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

L'article 5211-10 du CGCT dispose que « le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. ».

La délibération n° 2014-075 fixe à deux le nombre de conseillers communautaires membres du bureau autres que le Président et les vice-présidents.

## **6. ELECTION DU PREMIER MEMBRE DU BUREAU AUTRE QUE LE PRESIDENT ET LES VICE-PRESIDENTS**

### **6.1 Résultat du premier scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votant (enveloppes déposées): 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau de vote (art L.66 du code électoral) : 3
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 30
- e. Majorité absolue : 16

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	EN CHIFFRE	EN TOUTES LETTRES
Roger CLEDAT	30	Trente

### **6.2 Proclamation de l'élection du premier membre du Bureau autre que le Président et les vice-présidents**

Monsieur Roger CLEDAT a été proclamé premier membre du bureau autre que le Président et les vice-présidents et immédiatement installé.

## **7. ELECTION DU DEUXIEME MEMBRE DU BUREAU AUTRE QUE LE PRESIDENT ET LES VICE-PRESIDENTS**

### **7.1 Résultat du premier scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votant (enveloppes déposées): 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau de vote (art L.66 du code électoral) : 3
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 30
- e. Majorité absolue : 16

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	EN CHIFFRE	EN TOUTES LETTRES
Jean-Louis BREGAINT	30	Trente



**7.2 Proclamation de l'élection du deuxième membre du Bureau autre que le Président et les vice-présidents**

Monsieur Jean-Louis BREGAINT a été proclamé deuxième membre du Bureau autre que le Président et les vice-présidents et immédiatement installé.

**La délibération n° 2014-076 déclare :**

**Monsieur Roger CLEDAT membre du Bureau communautaire**

**Monsieur Jean-Louis BREGAINT membre du Bureau communautaire**

**8. Observations et réclamations**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

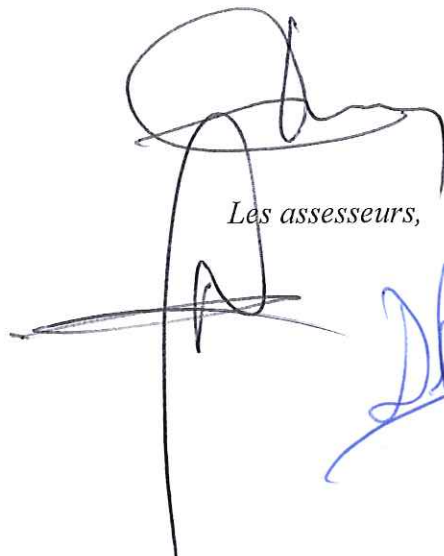
**9. Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 22 avril 2014 à Saint-Léonard de Noblat à 23 heures.


*Le Président*



*Le conseiller communautaire le plus âgé*



*Les assesseurs,*



*Le secrétaire*

